

## ❖ Les mammifères marins et semi aquatiques

### ■ Caractéristiques générales

Les mammifères marins sont des animaux qui passent une partie ou toute leur vie en mer. Ils dépendent du milieu marin pour répondre à la plupart ou à tous leurs besoins vitaux. Les femelles allaitent leurs petits après la naissance grâce à la présence de mamelles.

Les mammifères marins comptent 124 espèces dans le monde (soit environ 3% des 4500 espèces de mammifères). Ils sont répartis dans trois groupes, appelés carnivores (pinnipèdes, loutre), cétacés (baleines et dauphins) et siréniens (lamantins et dugong). L'ordre des cétacés est divisé en 2 sous-ordres : les mysticètes qui sont les baleines à fanons et les odontocètes. Les odontocètes sont les cétacés à dents : de une pour le narval à plus de 200 dents pour certains dauphins.

Contrairement aux cétacés et siréniens, les carnivores "marins" sont semi-aquatiques. Ils n'ont pas perdu la capacité de se mouvoir à terre et d'y mettre bas.

Les mammifères marins sont d'anciens mammifères terrestres. L'adaptation de ces animaux au milieu marin a débuté il y a 60 millions d'années.

### ■ Etat des connaissances sur le site

Actuellement, 26 espèces de mammifères marins et semi aquatiques ont été observées au moins une fois en Bretagne. Toutefois, 11 d'entre elles seulement fréquentent les eaux de la région de manière suffisamment régulière pour constituer le noyau permanent de la faune régionale de mammifères marins : 2 espèces de phoques, 8 de cétacés et la loutre d'Europe. 16 espèces ont été signalées sur les côtes Normandes, mais seules 5 sont considérées très communes à assez communes (4 espèces de dauphins, 1 de phoques). **La baie du Mont-Saint-Michel est ainsi fréquentée par 6 espèces de cétacés et 2 espèces de phoques.** La présence de la Loutre sur le site n'est pas avérée malgré une pression d'observation relativement importante (Tableau 12).

Tableau 12 : Réglementation et statut des mammifères marins et semi-aquatiques protégés dont la présence est potentielle ou avérée sur le site Natura 2000 Baie du Mont-Saint-Michel.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Réglementation								Statut	
		National	BARC	BERNE	BONN	CITES	HFF II	HFF IV	OSPAR	LRF	LRM
<b>Odontocètes</b>											
Dauphin bleu et blanc	<i>Stenella coeruleoalba</i>	I	II	II	II	A/II		IV			LR
Dauphin commun	<i>Delphinus delphis</i>	I	II	II	II	A/II		IV			LR
Grand dauphin	<i>Tursiops truncatus</i>	I/X	II	II	II	A/II	II	IV		DD	DD
Dauphin de Risso	<i>Grampus griseus</i>	I	II	II	II	A/II		IV			DD
Globicephale noir	<i>Globicephala melas</i>	I	II	II	II	A/II		IV			LR
Marsouin commun	<i>Phocoena phocoena</i>	I/X	II	II	II	A/II	II	IV	V	E	VU
<b>Pinnipèdes</b>											
Phoque gris	<i>Halichoerus grypus</i>	I/X		III	II		II	IV		VU	LR
Phoque veau-marin	<i>Phoca vitulina</i>	I/X		III	II		II	IV		VU	LR
<b>Carnivores</b>											
[Loutre d'Europe]	<i>Lutra lutra</i>	I		II		A/I	II	IV		E	NT

National = I : Arrêté du 27/07/1995 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et X : Arrêté du 9/07/1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France, BERNE II et III = Annexes II et III de la Convention de Berne, BONN II = Annexe II de la Convention de Bonn., CITES A= Annexe II du règlement communautaire de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, CITES II = Annexe II de CITES (convention de Washington), HFF II et IV= Annexes II et IV de la directive de l'Union Européenne "Habitats, Faune, Flore", OSPAR= Annexe V de la convention Oslo-Paris, LRF = Liste Rouge des espèces menacées de France, LRM = Liste Rouge Mondiale des espèces menacées (E : en danger, NT : menacé d'extinction, VU : vulnérable, LR : faible risque DD : insuffisamment documenté), [ ] = espèce potentielle. (Source MNHN, IUCN 2007)

Deux espèces vivent de façon permanente dans la baie, Il s’agit du Phoque veau-marin et du Grand Dauphin.

Une population de plus d’une quarantaine de Phoques veau-marin (effectif maximal observé) est présente toute l’année (Gauthier, GMN, Maison de la baie du Vivier sur mer). Il s’agit d’une population reproductrice importante pour la façade atlantique et dont l’effectif pourrait s’accroître, du fait des capacités d’accueil (espace, nourriture et quiétude) de la baie. Mais il s’agit d’une population marginale en limite de répartition et dont la dynamique est soumise à d’autres facteurs complexes (Hémon, comm. pers).

Le Grand Dauphin présente également une population côtière résidente fréquentant la baie. Ces individus appartiennent au groupe dont le domaine vital est compris entre la baie de Lancieux et la côte du Cotentin qui est estimée entre 200 et 300 dauphins (Liret com. pers.). Toutefois, il n’existe pas d’état initial pour cette espèce sur le site.

Les mammifères marins de la baie du Mont-Saint-Michel ne se limitent pas à ces espèces résidentes et de nombreuses autres espèces fréquentent ou passent par la baie au cours de l’année. On peut ainsi observer quelques Phoques gris en période estivale, le Marsouin commun, le Dauphin commun, le Globicéphale noir, le Dauphin bleu et blanc ou encore le Dauphin de Risso.



Phoque veau marin

© G. Gautier



Grands dauphins

© Al Lark



Globicéphales noirs

© F. Gally

### ■ Priorités de conservation

Toutes les espèces de mammifères marins sont protégées au niveau national, Les 9 espèces présentes ou potentielles sur la baie du Mont-Saint-Michel figurent à la Directive « Habitats-Faune-Flore », toutes à l’annexe IV et 5 à l’annexe II (Tableau 12 et 13). Ces 5 dernières espèces font l’objet d’une analyse détaillée de leur statut et des recommandations de gestion ainsi que d’une représentation cartographique de leur répartition.

Tableau 13 : Priorité de conservation des mammifères marins et semi-aquatiques inscrites à l’annexe II et fréquentant le site Natura 2000 Baie du Mont-Saint-Michel.
















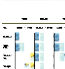


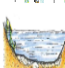


Nom vernaculaire	Statut	Population relative	Statut biologique	Menaces
Grand dauphin	C	++	R, St	P, C, D, M
Phoque veau-marin	R	++	Rr, St	P, D, M
Phoque gris	R	-	St	P, C, D
Marsouin commun	R	-	?	P, C, D
[Loutre d’Europe]	RRR	?	?	H, P, D




*Statut en Normandie* : C = Commune, R = Rare à peu commune, RR = Rare, RRR = Très rare ; *Population relative* : taille et densité de la population de l’espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). +++ = site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); ++ = site très important pour cette espèce (2 à 15%); + = site important pour cette espèce (inférieur à 2%); - = espèce présente mais non significative ; *Statut biologique sur le site* : R = Reproducteur, Rr = Reproducteur régulier, Ri = Reproducteur irrégulier, S = Sédentaire strict, St = Sédentaire transhumant, M = Migrateur strict, Mr = Migrateur régulier, Mi = Migrateur irrégulier, O = Occasionnel; *Menaces réelles ou potentielles* : H = destruction des habitats, P = Pollutions, D = Dérangements, C = Captures accidentelles, M = Maladie. (Sources : GMB, MNHN)


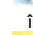

## ■ Les espèces patrimoniales et leurs habitats

Parmi les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (Tableau 12), le phoque veau-marin et le phoque gris exploitent la baie essentiellement pour s'alimenter, se reposer, puis pour le phoque veau-marin, mettre bas (Tableau 14). La localisation des reposoirs émergés varie chaque année en fonction des chenaux de rivières fluctuants. Le grand dauphin fréquente plutôt l'entrée de la baie, à la poursuite des bancs de poissons.

Tableau 14 : Représentation schématique des habitats des mammifères marins et semi-aquatiques présents sur le site Natura 2000 de la baie du Mont-Saint-Michel.

Milieu	Mise bas		Alimentation		Repos	
	Aquatique	Terrestre	Aquatique	Terrestre	Aquatique	Terrestre
Grand dauphin						
Marsouin commun						
Phoque veau-marin						
Phoque gris						
Loutre d'Europe						

**Milieu aquatique :**  
 Mer  
 Zone côtière  
 Rivière

**Milieu terrestre :**  
 Côte rocheuse et îlots  
 Estuaire découvert  
 Berge de rivière

Sources : MNHN

## ■ Lien avec les fiches Habitats et Espèces Natura 2000 :

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats	Code Natura 2000
<b>Mammifères marins et aquatiques</b>	
Grand dauphin	<i>Tursiops truncatus</i> 1349
Marsouin commun	<i>Phocoena phocoena</i> 1351
Phoque gris	<i>Halichoerus grypus</i> 1364
Phoque veau-marin	<i>Phoca vitulina</i> 1365
[Loutre d'Europe]	<i>Lutra lutra</i> 1355